STAEL, Auguste Baron de, *École du Dimanche, comité pour l'encouragement des Écoles du Dimanche*, Paris, 1^{er} Mai 1826. SHPF, 2492, 4 pages imprimées.

Souscription, circulaire nominative

COMITÉ

pour

L'ENCOURAGEMENT DES ECOLES DU DIMANCHE

Paris le 1^{er} mai 1826

 \mathcal{M}_{\cdots}

On ne saurait se dissimuler que l'enseignement élémentaire est encore loin d'être devenu général en France, et que, par cela même, l'instruction religieuse n'a pu jusqu'à présent, recevoir parmi nous toute l'extension désirable. La population protestante n'est point étrangère à ces inconvéniens qui se font sentir dans la plupart des départemens. Il s'en faut de beaucoup que la jeunesse de nos églises soit instruite comme il serait utile qu'elle le fût : quoique le zèle des pasteurs ait opéré à cet égard quelque amélioration, ce qui a eu lieu ne peut suffire, et des mesures sérieuses doivent être prises pour éviter de plus grands maux. La prédication de l'Évanqile est le grand moyen indiqué par la Sagesse éternelle pour la conversion et le salut du monde : elle produit journellement d'admirables effets sur les hommes en état de la comprendre ; mais comme les discours de nos pasteurs ne sauraient être proportionnés à l'intelligence de tous les âges, ils ne peuvent avoir sur les enfants la même influence que sur les adultes : cependant les agneaux du troupeau demandent aussi les soins du berger, et c'est pourquoi, dans les premiers siècles chrétiens, des catéchistes étaient chargés de les instruire. Cet exemple mérite d'être suivi et il nous semble essentiel de diriger d'une manière particulière l'attention des pasteurs et des fidèles vers les écoles du dimanche, qui ne sont encore que peu connues, et qui n'existent qu'en petit nombre en France. Ces institutions sont très répandues en Écosses, en Angleterre, aux Etats-Unis et dans diverses contrées où les missionnaires chrétiens ont introduit l'Évangile et formé

Églises. Partout elles ont produit un grand bien : non seulement une multitude d'enfans doivent leurs premières impressions religieuses à l'instruction qu'ils ont reçue dans ces écoles, mais encore c'est là qu'ont commencé leur carrière, d'abord comme élèves, puis comme instituteurs, tant de fidèles ministres de la Parole et de zélés missionnaires, qui maintenant travaillent avec succès dans une sphère plus étendue.

Les lecons qui se donnent le dimanche doivent nécessairement, tant par le choix des sujets que par la manière dont ils sont traités, être aussi religieuses que possible : il ne faut pas que, comme celles des autres jour de la semaine, elles se rapportent à des intérêts passagers et temporels, mais que, participant à la sainteté du jour du Seigneur, elles soient uniquement relatives à des intérêts spirituels et éternels. Elles seront pour les enfans ce que le culte public est pour les hommes faits ; la religion de l'Évangile en sera la base : on s'occupera de la Parole de Dieu, des divines vérités qu'elle enseigne, des préceptes admirables qu'elle contient, de l'influence régénératrice qu'elle exerce ; on exhortera les élèves à la lire ; on la lira avec eux, et c'est de cette manière que seront surtout remplies les heures des lecons. Mais il est beaucoup d'enfans qui ne savent pas lire, et que les travaux auxquels leur pauvreté les assujettit durant la semaine, empêchant de fréquenter les écoles primaires, en sorte que le Livre Saint, qu'il s'agit surtout de faire connaître aux hommes, resterait fermé pour eux si l'on ne se hâtait d'y pourvoir. Il sera donc nécessaire de former dans chaque école une division séparée des enfans de cette classe, afin de leur enseigner à lire, et de les mettre à même d'étudier la Révélation de leur Dieu : ce sera seconder efficacement la plupart des Sociétés religieuse de France, dont l'influence est extrêmement circonscrite par l'ignorance qui rèane dans les campagnes. La Société Biblique et la Société des Traités ne peuvent agir que proportionnellement au nombre de lecteurs. Ce sera augmenter l'influence de ces Sociétés que de former dans les écoles du dimanche des personnes capables de profiter de leurs publications Faciles à établir, modeste dans leurs prétentions, ces écoles ont cependant des obstacles à vaincre, quelquefois leurs organisation est arrêtée, parce qu'on ignore la manière de les diriger, ou gu'on ne possède pas les livres nécessaires; quelquefois aussi parce que le loyer ou la disposition d'un local convenable exigerait des frais auxquels on ne peut pourvoir; plus souvent encore parce que l'on ne se sent pas secondé, et qu'on aurait besoin d'être excité par des conseils ou des exemples. De nombreuses communications nous sont parvenues à cet égard ; et ceux d'entre nous aui ont visité les éalises des départemens, ont

pu se convaincre que l'on y désirait vivement qu'il se formât à Paris un Comité central, d'où pussent partir des directions et des encouragements. Un Comité de ce genre vient de se former, et il a arrêté que ses travaux reposeraient sur les bases suivantes :

- 1°. Le but du Comité est de provoquer et d'encourager, dans les Églises réformées de France, avec l'assistance divine, la formation d'écoles du dimanche; à cet effet, il correspondra avec les personnes qui désireront s'occuper de cette œuvre; il imprimera et vendra à prix réduits les alphabets, les manuels et les livres de tout genre, nécessaires à ces écoles; il donnera, lorsque ses ressources le lui permettront, des secours pécuniaires à celles qui ne pourraient subsister par elles-mêmes.
- 2°. Le Comité recueillera des enseignemens sur les écoles du dimanche déjà existantes ; il reconnaîtra quelles sont les localités où il en manque encore, et il avisera aux moyens d'en former.
- 3°. Le Comité donnera à son plan toute la publicité nécessaire pour le faire réussir; il accueillera avec reconnaissance les dons qui lui seront faits, et sans lesquels il ne pourrait atteindre le but qu'il se propose, ni se livrer aux travaux indiqués dans l'articles 1er, qui exigent des fonds assez considérables.

Ne doutant pas de l'intérêt que vous prenez à l'instruction religieuse et élémentaire, qui est si intimement liée avec le bonheur des individus et la prospérité des peuples, nous nous empressons de vous communiquer ces projets et de solliciter en leur faveur votre généreuse et active coopération.

Nous avons l'honneur. M.

. de vous saluer.

AU NOM DU COMIÉ

Le Baron de STAEL, *Président provisoire*; Henri LUTTEROTH, *Secrétaire provisoire*.

P.S. Les Réponses doivent porter l'adresse suivante : A M. Le Président du Comité pour l'Encouragement des Écoles du Dimanche, *rue de l'Oratoire*, n°6, à Paris.